



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E117031

VALABLE JUSQU'AU 16/10/2023

ÉDITÉ LE 23/06/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2002

Forme juridique : SAS

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX

Siret : 301 340 584 07108

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 62155128

Assurance Responsabilité Civile :

AXA CSA FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2022

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

2251 CHATEAUROUX
ZIAP BAT 551
RUE GEORGES CLEMENCEAU
36130 DEOLS

Téléphone : 02 54 27 36 09

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : veronique.silly@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/10/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/09/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/10/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.